

**GROUPE ONA**

**ATTESTATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LA SITUATION  
PROVISOIRE DES COMPTES CONSOLIDES SEMESTRIELS  
ARRETES AU 30 JUIN 2008**

Nous avons procédé à un examen limité de la situation provisoire des comptes consolidés semestriels de la Société ONA S.A. et de ses filiales (Groupe ONA) au terme du premier semestre couvrant la période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2008, lesquels comprennent le bilan consolidé, le compte de résultat consolidé, l'état de variation des capitaux propres, le tableau des flux de trésorerie consolidé ainsi qu'un résumé des notes explicatives.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la Profession applicables au Maroc. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la Société et des vérifications analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les comptes consolidés semestriels sus-mentionnés ne donnent pas, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du patrimoine et de la situation financière du Groupe ONA au terme du semestre arrêté au 30 juin 2008, ni du résultat de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour le semestre clos à cette date, conformément aux principes comptables décrits dans le résumé des notes explicatives et à la norme IAS 34 – norme du référentiel IFRS relative à l'information financière intermédiaire.

Le 25 septembre 2008

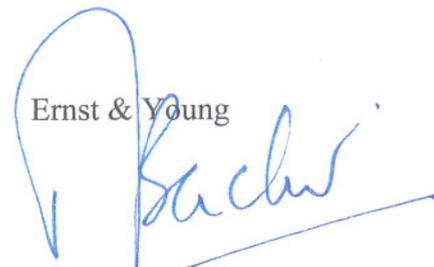
Les Commissaires aux Comptes

Price Waterhouse



A. Bidah  
Associé

Ernst & Young



B. Tazi  
Associé